

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2025

La séance débute à 20h40 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Julien BUVAT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, François GENIN, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER.

Absent : néant

Patrick BARANGER est nommé secrétaire de séance

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 12 août 2025
- ✓ Délibération admission en non-valeurs budget commune et budget eau-assainissement
- ✓ Délibération reconduction de la convention avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour la gestion et l'entretien de l'aire de service pour camping-cars
- ✓ Délibération programme de coupes ONF 2026
- ✓ Planification repas des aînés
- ✓ Questions diverses

➤ **Adoption du PV de la réunion du 12 août 2025**

Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Admission en non-valeurs**

La Trésorerie demande au Conseil d'acter des recettes non récupérables :

Budget	Somme abandonnée	Cause
Commune	856,97 €	Loyers gîte communal 2021
Eau & Assainissement	3,10 €	Reliquats factures

La prise en compte des impayés mentionnés est validée à l'unanimité.

A noter qu'une provision pour ce risque avait été prévue au budget.

➤ **Reconduction de la convention avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour la gestion et l'entretien de l'aire de service pour camping cars.**

Le Maire rappelle qu'une convention existe depuis 2014 : la commune est en charge de l'entretien des espaces verts et du déneigement de la zone et les heures de l'employé communal sont facturées à la Communauté de Communes.

Le renouvellement de la convention pour une période de 5 ans est validé à l'unanimité.

➤ **Programme de coupes proposé par l'ONF (=Office National des Forêts) pour les forêts sectionales de la commune**

L'ONF propose le programme ci-dessous pour l'année 2026 :

Forêt	Surface (ha)	Volume estimatif attendu (m3)
Fléchat / Seignemeaux	1,7	44
Fléchat / Seignemeaux	7,2	180
Moleide	3,5	88
Moleide	5,9	147
Bourg Orcival	1,0	34
Bourg Orcival	2,4	89
Bourg Orcival	3,7	129
Bourg Orcival	4,0	145
Bourg Orcival	6,4	301

Pas de coupe préconisée pour les forêts de Rouchaube et Servières

Dans les coupes, il y a des feuillus dont le volume n'est pas connu : si leur volume est suffisant, il pourra être consacré à l'affouage, étant entendu que les bénéficiaires éventuels devront faire partie de la liste du « Rôle des communaux » et payer l'abattage.

Le programme présenté est validé à l'unanimité par le Conseil.

➤ **Repas des Aînés**

Après échanges, il est fixé au dimanche 14 décembre, le repas étant assuré par Le Cantou.

Les corbeilles à distribuer aux personnes de plus de 75 ans qui ont été empêchées pour participer au repas seront approvisionnées à La Bresade.

➤ **Questions diverses**

- Le Maire informe le Conseil qu'une décision modificative est nécessaire pour régler la facture SAFEGE concernant l'étude des périmètres de protection des sources communales : il faudrait effectuer un virement de crédit de 2 262,00 € au compte 2031/20 à partir du compte 020/020 car le budget de 3 000€ ne prenait pas en compte la révision de prix (dont il est convenu de demander le détail du calcul à SAFEGE). La proposition est validée à l'unanimité.
- Une autre décision modificative est nécessaire pour prendre en compte le transfert de l'agence postale à la mairie : la commune doit percevoir une subvention de La Poste de 2 013,12€ (compte R1328/13) pour l'achat de mobilier (1 070,12€ - compte D2184/21) et de l'alarme (943€ - compte D2157/21). La proposition est validée à l'unanimité
- Le Maire fait le point sur le projet de carrière à Gravenoire exposé lors du dernier Conseil :
 - ✓ la convention de forage, qui a été soumise au notaire de Rochefort, est détaillée en séance
 - ✓ le prix a été négocié avec COUDERT à 0,80€/t, avec un fixe de 5 000€ et actualisé en fonction de l'indice GRA, indice spécifique des carrières
 - ✓ l'étude préalable devrait durer au moins 2,5ans

La séance est levée à 22h00